78306080

GENDARMERTE

code

BRIGADE

LIME ARMEN

・作りはもはもはもはもはもはもはもはもれるなって

Nº 264

du 19 Juillet 1978

ANALYSE:

Objet Volant non Identifié vu en volo

PROCES-VERBAL

D'ENCUETE PRELIMINAIRE

L'an mil neuf cent soixante dix huit, le dix neuf Juillet. Nous,

Gendarme, Agent de Police Judiciaire, Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

de la Brigade de

Vu les articles 20 et 75 du Code de Procédure Pénale,

Rapportons les opérations que nous avons effectuées agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs;

PREAMBULE/

Le 19 Juillet 1978 à 14 heures au bureau de dotre Brigade se présente Monsieur demeurant à . Celui ci prétend avoir observé un Objet Volant non Identifié dans le ciel de commune de dans la nuit du lundi 17 au mardi 18 Juillet 1978.

ENQUETE/---

Nous Gendarme , étudiant demeurant à re à 14 heures 30° entendons

qui nous décla-

""Je couche au hameau de commune de

depuis environ une semaine et demie et dans la nuit de lundi 17 au mardi 18 Juillet 1978 j'ai vu la chose sui-

"""Au cours de cette nuit je me suis levé autour des quatre heures pour satisfaire à un besoin urgent et en sortant de ma tente juste en face de moi j'ai vu une espèce de boule couleur feu qui ne semblait pas bouger. Sur le coup je n'ai pas bien réagi mais après j'ai pu voir qu'effectivement cette boule ne bougeait pas. Approximativement je peux dire que cette boule était à deux ou trois kilomètres de moi et qu'elle pouvait stagner à environ 100 qu 200 mètres de hauteur.

Cette chose était en forme de coucoupe ou d'assiette retournée, je dis celà car j'ai très bien vu les formes qui étaient très distinctes. Remis de ma surprise je suis rentrès dans ma tente pour prendre mon appareil photographique Je suis ressorti et j'ai ou le temps de prendre trois cli-

chés avant que la soucoupe ne parte en direction du

2.5.43

or précise que la soucoupe est repartie tout d'abord lentement et ensuite très rapidement pour disparaître de ma vue sous les deux secondes. Je précise que le ciel était relativement clair mais sans étoile. Il s'es passé environ 20 à 30 secondes du temps que je sorte de ma tente et que je prenne les trois clichés.

""Cet objet ne l'aisait aucun bruit ou s'il en faisait je ne l'ai pas entendu du fait qu'il faisait un grand vent. J'ajoute que j'étais

"""Le 19 Juille: 1978 à 15 heures 20.
"""Lecture faite par moi de la déclaration cidessus et j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).

"""Suite à la déclaration de Monsieur nous nous rendons au hameau de commune de en vue de situer approximativement le lieu survolé par l'Objet Volant non identifié.
""D'après les dires du témoin l'Objet Volant non Identifié a disparu en se dirigeant vers le Par conséquent cet Objet a vraisemblablement survolé les alentours des communes de et ... Au cours de l'enquête nous nous sommes ren-

cune personne à part n'a vu cet objet.

"""Nous nous somms par ailleurs renseignés auprès de la Brigade de
. Le personnel
de cette Brigade nous a répondu qu'il s'agissait d'une personne par-

dus dans ces deux localités ainsi que dans qualques autres mais au-

de cette Brigad∈ nous a répondu qu'il s'agissait d'une porsonne parfaitement équilibrée qui jouissait de toutes ses facultés mentales.

MESURES PRISES/

Un message n° 184/2 a été adressé à notre Commandant de Compassine l'avisant de ce fait.

Le 19 Juillet 1978 vers 17 heures sur ordre de notre Commandant de Groupement nous sommes allés au campement de Monsieur afin de récupérer la pellicule sur laquelle 3 clichés de 1ºObjet Volant non identifié ont été pris.

Mill'Cette pellicule a été expédiée de suite à notre Commandant de Groupement qui s'est chargé de la faire développer.

"Etant donné que ces clichés ont été pris avec un appareil Instamatic des plus simples aucune image n'est ressortie sur ces clichés.

DESTINATAIRES:

seul à mon campement.

1 Monsieur le Propureur de la République à (Avec Copie) 1 Monsieur le Général Gouverneur, Commandant le

à (avec copie)

2 Monsieur le Général Commandant la -- 1º Région Aérienne à 1 Direction de la lendarmerie et la Justice Militaire Avec copie)

1 Préfet de la Archives

Fait et clos, le 10 Septembre 1978 à 11 heur

Le Gendarme

Le Gendarme

AoPo

A.P.

et la